



Echo des forages n° 30 – Novembre 2024

Bulletin de liaison d'Action Contre Les Atteintes au Sous-Sol

Contact : [acass@mailo.com](mailto:acass@mailo.com)

Bonjour à tous, amis de l'ACLASS, et du collectif co-CERNés.

L'actualité étant très riche côté FCC CERN, nous reportons les articles sur la transition énergétique à mi-décembre.

Le bureau de l'ACLASS vous souhaite une bonne lecture.

## CERN : « Futur Circular Collider »

Beaucoup d'informations ont circulé sur ce projet de nouveau collisionneur circulaire du CERN. Nous profitons de ce numéro pour revenir plus en détail sur ce projet pharaonique (pour mémoire, notre numéro spécial FCC CERN de l'[écho des forages n°28.](#))

### Alerte : «le FCC-CERN construit les sites de forages pour sondage pour l'étude de faisabilité »

**Vous n'en avez pas entendu parlé, c'est normal, car,** « le CERN a été avisé par la préfète de la région AURA, le 7 mai 2024, qu'il convenait de suspendre l'organisation et la tenue de réunions d'informations et de dialogue prévues avec les habitants des communes concernées » les réunions seraient susceptibles de reprendre dans le cadre de la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), commission indépendante de débat public demandée par le CERN en juillet 2024.

Ceci étant dit, rien n'empêchait les communes de communiquer auprès des citoyens depuis octobre 2022 à mai 2024 et aux communes non concernées d'initier des réunions.

Le CERN a publié fin octobre une version 3 en français de son étude de faisabilité.

[FCC-2107150900-CER\\_Synthese\\_implantation\\_territoriale-fra-V0300.pdf](#)

De la page 6 à la page 13, vous y lirez les énumérations de toutes les modifications.

### Les Associations, réunies en collectif « co-cernés » prennent l'initiative de réunions publiques qui font salles combles

ACLASS est à l'initiative de réunions à Thorens-Glières, Bonneville, Evires, Groisy, d'autres associations ont organisé celles de Choulex, Cercier, Marlioz, Reignier, Bonne.

Grace au travail du collectif co-CERNés, nous nous retrouverons très bientôt à La Roche sur Foron (le 5 décembre), à Allonzier la Caille (le 6 décembre), Challex (le 10 décembre), puis Saint-Julien et d'autres en cours d'organisation.

**A partir de tous les documents du CERN, qui nous servent de référence,** l'ONG Noé21 présente l'histoire du CERN, son évolution jusqu'au LHC actuellement en fonction, les progrès scientifiques. S'en suit une présentation sur les impacts environnementaux, énergétiques, sociaux et économiques par ACLASS. Le sujet très sensible des impacts pour les propriétaires est présenté par l'association Fred74, suivi des analyses et moyens juridiques possibles par l'association ACPAT, et l'actualité des pays contributeurs (France, Suisse, Allemagne, Angleterre) du CERN. L'exposé se termine avec l'intervention d'une chercheuse du CNRS qui présente la question de l'éthique au service de la recherche.

Sauf exception, le CERN, que nous invitons systématiquement, a toujours été présent, pour nous dire et redire, « que ce n'est qu'une étude », « pas encore un projet », « rien est encore décidé », « ce sont des petits

forages pour sondages, il faut bien étudier le terrain », « nous travaillons en totale transparence mais nous ne pouvons pas faire de réunions », « vos données ne sont pas correctes ».

## L'étude de faisabilité avancée !

« Suite à un arrêté préfectoral du 30 novembre 2023 » portant sur l'autorisation de pénétrer sur les propriétés privées ...avec camions vibreurs, « Suite à un arrêté préfectoral du 18 décembre 2023 » portant autorisation d'occuper temporairement les propriétés privées pour effectuer des investigations géotechniques( forages) et géophysiques (pyrotechniques)... l'étude de faisabilité se met en place.

Des courriers en lettre recommandée avec accusé de réception, souvent très incomplets, sans les descriptifs précis, sans les plans du passage du tunnel, des plateformes, des cavernes ou des puits, sans compter les accès routiers, ont été envoyés aux différents propriétaires par les cabinets mandatés par le CERN.

Certains propriétaires avertis ont pu faire des recours avec l'aide du collectif !

Le 12 novembre 2024, le Tribunal Administratif de Grenoble a statué sur les recours. A cette date, nous y voyons des plateformes de forages de 300 m2 à 800 m2 déjà installées, à coup de pelleteuses, des tas de graviers déversés, du bétonnage... sur les communes de Savigny, de Marlioz, d'Allonzier La Caille, d'Eteaux etc... !



## Les Propriétaires

Suite au refus d'un propriétaire d'accéder à son terrain à Marlioz, et au dépôt d'un recours, la société en charge des sondages a renoncé, pour l'instant, à son étude pyrotechnique de cette parcelle.

Nous avons envoyé des informations à tous les propriétaires que nous avons pu identifier à partir des parcelles mises dans le dossier du CERN, mais tout évolue rapidement ! Sur le dernier arrêté préfectoral du 4 octobre 2024, nous notons encore des changements, des parcelles gelées pour 10 ans, et cette fois-ci les propriétaires ne sont pas informés !

Voici le lien vers ce nouvel arrêté du 4 octobre 2024 avec tous les sites et mises en considérations des parcelles :

[https://www.haute-savoie.gouv.fr/content/telechargement/46379/295123/file/RAA\\_etat74\\_20241004\\_321.pdf](https://www.haute-savoie.gouv.fr/content/telechargement/46379/295123/file/RAA_etat74_20241004_321.pdf)

Nous avons déjà pu organiser une réunion de propriétaires et d'autres sont à l'étude !

## Presse

Research Professional News du 6 juin 2024 (traduction française): [Le CERN ne peut pas ignorer les objections allemandes](#)

La Tribune de Genève du 2 octobre 2024 : « [La folie des grandeurs](#) »

**PROJET « FCC » DU CERN  
LE PARLEMENT GENEVOIS REFUSE LES IMPACTS**

Communiqué de presse - Vendredi 1er novembre 2024, en séance plénière, le Grand Conseil genevois s'est prononcé sur une prise de position (1) du Conseil d'État, favorable au projet FCC du CERN. Initié par une motion d'un député favorable au projet FCC, cette initiative s'est révélée être un autogol retentissant.

On s'attendait à un vote très majoritaire dans le sens du gouvernement, étant donné le soutien historique du canton en faveur des extensions successives des installations du CERN, étant donné aussi la visite d'État d'Emmanuel Macron à Genève en novembre dernier, centré sur le projet de nouvel accélérateur du CERN. Une visite qui a suscité une couverture médiatique largement favorable au projet.

Or suite aux délibérations entre députés, soulevant notamment la perte de terres agricoles, la consommation supplémentaire d'énergie qui correspond à celle d'une ville de 700'000 habitants et les débris de chantier additionnels générés par le projet de tunnel, le parlement cantonal décidait de renvoyer le rapport à son expéditeur, le Conseil d'État. Charge désormais à celui-ci de reformuler une réponse qui sera à nouveau présentée au Grand conseil pour examen.

Le sujet a divisé les partis politiques, les élus devaient se prononcer pour ou contre le renvoi du rapport à son expéditeur, le Conseil d'État. Voici les positions tenues par les élus, parti par parti : Les socialistes divisés ; les Verts unis pour le renvoi ; LIS (parti P. Maudet) contre le renvoi ; Centre plutôt pour ; MCG divisé entre abstention et approbation ; PLR contre ; UDC divisé entre opposition et approbation.

Cette prise de position parlementaire est pour l'association genevoise Noé21, qui a commencé le travail de questionnement de ce projet en 2022, une prise de position rassurante. « Le CERN lui aussi est tenu de faire sa part dans la transition énergétique décidée par les autorités tant françaises que suisses, au moins en n'aggravant pas son empreinte énergétique et territoriale » a déclaré Jean-Bernard Billeter, membre du comité de Noé21. « Faut-il encore le préciser ? Il ne s'agit pas d'une opposition au CERN mais de lui demander de renoncer à ce projet spécifique, d'ailleurs décrit par une partie des chercheurs. Le CERN doit se développer dans le respect des limites planétaires » a-t-il aussi déclaré. Le CERN doit travailler sur une alternative à ce projet qui ne met pas en danger la transition énergétique et la production agricole précieuse de la région.

(1) <https://ge.ch/grandconseil/grandconseil/data/texte/M03007A.pdf>

Visionner le débat parlementaire :  
Vendredi 01.11.2024. A partir de 14h54.53: <https://ge.ch/grandconseil/sessions/video/030206/34/>

Contact Noé21 : Jean-Bernard Billeter : 077 421 46 32  
Philippe de Rougemont : 076 693 62 93

**Fillière**

**Collisionneur du Cern : une réunion pour répondre aux questions**

Judi 12 septembre, près de 200 personnes sont venues à la salle du Cercle à Évires. Elles venaient s'informer sur la construction du futur collisionneur circulaire du Cern (FCC), une entreprise ambitieuse visant à succéder au Grand collisionneur de Hadrons (LHC). Une autre réunion sera organisée le 27 septembre à Groisy.



Jean-Pierre Burnet (ACLASS) et Arnaud Marsollier, le porte-parole du Cern, qui a répondu aux questions. Pas sûr qu'il ait réussi à convaincre l'assemblée... Photo Le DL/S.B.

Le 12 septembre, les associations ACLASS et NOÉ21, avec la collaboration du collectif CO-CERNés, ont organisé une réunion d'information à Évires sur le futur collisionneur du Cern. Le président Jean-Pierre Burnet (ACLASS) l'a conduite, avec différents intervenants, dont deux représentants du Cern venus répondre aux interrogations suscitées par ce projet pharaonique (que nous évoquons dans nos colonnes dès février 2023, NDLR).

Le projet du FCC arrive sur le devant de la scène au travers des associations environnementales françaises et suisses, qui sont inquiètes des impacts écologiques et humains. Des études de faisabilité sont en cours. Le préfet de Haute-Savoie a signé le 18 décembre 2023, un arrêté autorisant les équipes du Cern à réaliser des mesures de stabilité des sols, forages et carottages, sur des terrains publics et privés de 14 communes de Haute-Savoie.

L'essentiel du chantier du futur collisionneur se trouvera sous la Haute-Savoie, entre Annemasse et Charvonnex, via le massif des Bornes et près du lit du Rhône sous le Vuache.

**Un projet que beaucoup découvraient**

Le projet : un tunnel de 90,70 km de circonférence et de 5,50 m de diamètre, entre 180 et 400 mètres de profondeur, avec huit puits, dont sept en France et un en Suisse (un puits sur la commune d'Étaux et un autre sur Charvonnex). Ensuite, viendra l'installation des équipements à partir de 2038, avec des cavernes d'une hauteur atteignant 35 mètres sur 35 pour accueillir les détecteurs de particules. Un chantier hors norme

d'une durée d'environ 13 ans, qui nécessitera l'embauche de 8 000 ouvriers -qu'il faudra loger-, 160 ha de terres agricoles qui seront artificialisées. Et le collectif de poursuivre en énumérant les points noirs : effets sur la faune et la flore, les sous-sols, les nappes phréatiques, la pollution chimique, etc. « Que faire des 20 millions de tonnes de gravats qu'il faudra évacuer ? Comment faire tourner de tels équipements en phase avec la transition écologique et énergétique ? »

Une réunion très instructive où beaucoup ont découvert l'immensité du projet, qui va encore faire couler beaucoup d'encre... Une autre réunion informative se tiendra à la salle paroissiale de Groisy le 27 septembre à 20 heures. ● Serge Bocquet

**Christelle Petex s'oppose au FCC**

Alors que le Futur Collisionneur du CERN est encore en étude, la députée de la 3e circonscription, Christelle Petex (LR), s'oppose fermement au projet. Pour elle, la Haute-Savoie a bien d'autres priorités.

Il y a quelques jours, vous vous êtes positionnée contre le projet de Futur Collisionneur du CERN (FCC) qui devrait s'établir sur plusieurs territoires, et notamment celui de la Haute-Savoie. Pourquoi ?  
C.P. : Ma position est claire, et je tiens vraiment à ce qu'il n'y est pas d'amalgame. Je suis tout à fait pour la science et la recherche, on a vu ce que le Cern a pu apporter. Pour autant, ce projet sur notre territoire n'a pas lieu d'être, en tout cas, pas ici. On a un nombre d'enjeux sur nos territoires frontaliers, que ce soit en termes de logement et d'agriculture. On le voit avec l'arrivée du ZAN, le besoin de maintenir notre industrie et nos activités, tout en conservant notre territoire, notre richesse environnementale et agricole. Je ne vois pas comment, quand on voit les difficultés du quotidien pour garder un équilibre, on peut construire un anneau

et ces plateformes qui prennent des hectares et des hectares. Pour moi, c'est impensable.  
Est-ce que votre voix pourrait suffire à faire basculer la balance ?  
C.P. : La décision est bien au-delà d'une simple députée, elle est au niveau de l'organisme du CERN et des différents pays, pour autant c'est notre territoire qui va être impacté. Quand j'entends les différents témoignages d'élus de l'Ain expliquer qu'il faut faire cet anneau, que c'est très bien, moi aussi je peux prendre plein de décisions et dire que c'est super, quand c'est chez les autres. C'est certain qu'à moi seule, je ne pourrais rien arrêter. Pour autant, j'estime que chaque voix compte, que je représente des citoyens, des entreprises. Plus on est nombreux à faire entendre les enjeux et les problématiques que ça représente, plus on a de chance de se faire

entendre. C'est important que les collectifs qui sont en train de se créer, sachent qu'ils ne sont pas seuls à penser ça.

Parmi les enjeux du territoire, celui de l'avenir des agriculteurs. Pour les plus concernés par le tracé du FCC, la solution serait la compensation. Qu'en est-il ?

C.P. : Sur le secteur de Nangy, par exemple, qui est déjà très contraint, les élus locaux souhaitent créer une zone agricole protégée, qui sera directement impactée par une plateforme de 9 hectares. Pour l'agriculture c'est énorme, certaines exploitations ne vont pas survivre à cela. Dans les premiers éléments annoncés il y a quelques mois, les compensations proposent aux agriculteurs de reprendre les terrains qui seront remblayés. On ne peut comparer un terrain agricole, exploité depuis des années, à un terrain de remblais où l'on remet trois brins d'herbes dessus. Pour moi, c'est se moquer du monde agricole. Les éléments de réponses sont inadéquats, c'est un vrai manque de connaissance.

Pour le moment on parle d'une étude, qu'avez-vous comme informations en tant qu'élue ?

C.P. : Aujourd'hui, c'est important de faire savoir que l'on a peu d'informations, on se questionne beaucoup. J'entends la même chose que tout le monde, on parle d'une étude, que rien



La députée LR se positionne contre le FCC.

n'est certain, que le tracé ne serait pas forcément à tel endroit. Mais on s'aperçoit que ça ne fonctionne pas comme ça. Durant nos premiers échanges, ils nous expliquent que, par rapport aux contraintes techniques du sol, etc, ni le tracé, ni les plateformes ne peuvent être déplacés. Avec les autres députés, nous avons des discussions officielles, mais pour le moment je suis la seule à me positionner. Pour la suite, on a prévu de continuer à faire des points avec les élus locaux les plus touchés. Mais, encore une fois, on a les éléments très tardivement. On a été prévenu hier pour demain (N.D.L.R, lundi 4 novembre pour une réunion qui s'est tenue le mercredi 6 novembre), pour une réunion d'échanges entre élus, organisée par la sous-préfecture. C'est du jamais vu pour une réunion d'une telle importance, et évidemment aucun parlementaire ne pourra être présent. ●

ALÉXANDRA REY

**Pour conclure**, ACLASS se mobilise pleinement dans le collectif co-CERNés, contre ce projet climaticide et pharaonique, dont la pertinence pour l'intérêt de la science et des citoyens reste toujours à démontrer ? Nous lançons un appel à toutes les personnes qui veulent s'investir, plus particulièrement sur ce sujet du FCC. Nous vous proposons plein de bonnes activités, rassemblement d'articles de journaux, rédaction d'une info-lettre, créer de belles banderoles, des panneaux, aider à la distributions de flyers, rechercher les propriétaires, décider vos élus pour organiser et trouver des salles de réunions . Tout ce travail de lutte se fait grâce à des associations locales, au service des citoyens, et avec une qualité d'échange exemplaire. Vous serez tous.tes les bienvenus-es.

**Très important** : il faut continuer à faire signer massivement la pétition "[Le CERN peut-il tout se permettre ?](#)" sur [Change.org](#)

Il y aurait encore beaucoup de choses à écrire, et pour vous tenir régulièrement informés, vous pouvez trouver les dernières informations sur les sites du collectif, le site web de Noé21, et bientôt celui de ACLASS !



Site web co-cernes.com



Site web noe21.org



Facebook co-cernes

## La carrière de Saint-Gingolph : un dossier à rebondissements

Les propriétaires de la carrière ont demandé sa réouverture (c'est la SAGRAVE société suisse). Mais tout ne s'est pas bien déroulé. Comme la première commissaire allait rendre un avis défavorable, elle a été « démissionnée » et le remplaçant nommé par le Préfet avait préalablement déposé une contribution favorable dans le registre d'enquête publique ! Le Préfet a alors nommé 3 commissaires qui ont à leur tour rendu un avis défavorable.

L'ACLASS avec d'autres associations dont FNE74 et l'Association de sauvegarde du Léman avaient déposé des contributions stigmatisant que les gravats allaient venir de Suisse et les matériaux y aller, que le trafic sur la route Meillerie / Saint-Gingolph allait devenir encore plus dangereux à cause des camions, qu'une zone de frai d'ombles chevaliers allait être détruite, que deux fois 400 m de rivages allaient être aménagés etc.

Mais le Préfet a persisté et a voulu convoquer une commission des sites naturels pour entériner la réouverture. Elle a été annulée au dernier moment !

Il y a une grosse pression sur le département, les communes du Pays d'Evian pour qu'ils soutiennent le projet. Rien n'est joué.

-----  
Voilà, nous espérons dans ce numéro vous avoir informé.e.s et intéressé.e.s.

Comme toute association, notre force se trouve dans les forces humaines que nous pourrions mobiliser. Nous souhaitons donc rassembler de nombreux adhérents individuels ou associatifs pour soutenir notre démarche.

**Vous pouvez adhérer via HelloAsso via le lien ci-dessous ou qr-code:**

<https://www.helloasso.com/associations/aiclass/adhesions/adhesions-2024>



Si vous souhaitez adhérer par courrier, nous vous remercions de préciser vos noms, adresse postale, adresse mail, et si possible votre téléphone en envoyant votre paiement à notre trésorier : ACLASS, chez Stéphane Corcelle, 60 Rue du Bourg, 74200 Allinges.